

Strasbourg, le 1^{er} septembre 2020

RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Pôle pédagogique

Inspection Pédagogique
Régionale

Affaire suivie par
L'équipe des IA-IPR EVS

Téléphone
03 88 23 38 71/38 59
/35 25

Fax
03 88 23 39 63

Mél.
la-ipr.evs@ac-strasbourg.fr

Référence :
INSP20-21/1 EVS/Lett
rentrée 20-21

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Messieurs les Inspecteurs d'académie,
Inspecteurs pédagogiques régionaux
Etablissements et vie scolaire

à

Mesdames les professeures documentalistes,
Messieurs les professeurs documentalistes,
Mesdames les conseillères principales
d'éducation
Messieurs les conseillers principaux
d'éducation,

s/c Mesdames les cheffes d'établissement,
Messieurs les chefs d'établissement

Lettre de rentrée des IA-IPR Etablissements et vie scolaire Rentrée scolaire 2020

Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année scolaire, la traditionnelle lettre de rentrée des IA-IPR n'a d'autre objectif que de vous renouveler notre confiance et de vous rappeler les grandes orientations nationales fixées notamment par la lettre de rentrée parue au bulletin officiel n° 28 du 10 juillet 2020.

Les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation sont invités à prendre toute leur place et apporter leur expertise à la communauté scolaire dans la mise en œuvre des grandes priorités définies par le Ministre :

- *Protéger la santé des élèves et des personnels*
- *Développer l'esprit d'équipe tant chez les adultes que chez les élèves pour assurer notre mission fondamentale de transmission des savoirs et de réduction des écarts de niveau*
- *Assurer la pleine inclusion de tous les enfants à besoins éducatifs particuliers*
- *Transmettre les valeurs civiques.*

Dans ce contexte, la dimension pédagogique des métiers de CPE et de professeur documentaliste, vous engage, au regard de vos référentiels des compétences respectifs, à vous inscrire dans une démarche collective favorisant l'autonomie des élèves dans leur travail personnel. Plusieurs dispositifs hors la classe le permettent tels que le dispositif « devoirs faits », l'accompagnement personnalisé, par exemple.

Notre courrier du 6 mai dernier relatif aux GPS à votre attention suggérait déjà des thématiques pour cette rentrée pouvant faire l'objet ou non d'une approche commune. Nous rappelons ici tout l'intérêt que représente, dès que l'occasion se présente, la mutualisation de vos compétences respectives au service de la réussite des élèves et d'un climat scolaire apaisé.

Les groupes professionnels de secteur sont d'ailleurs conçus pour incarner ce lieu incontournable d'information, d'échanges, et surtout de co-développement professionnel. Une charte en définit désormais les enjeux, les objectifs et souligne l'importance de votre participation active.

Les effets de la crise sanitaire et son lot d'incertitudes restent d'actualité. Le respect des règles sanitaires et des gestes barrière doit constituer désormais un préalable à toute réflexion sur l'organisation des services dont vous avez la charge. Les CPE sensibiliseront les équipes d'assistants d'éducation à ces nouvelles modalités de travail. Les professeurs documentalistes et les CPE contribueront à être les garants de l'effectivité de ces nouveaux comportements auprès des élèves.

Les initiatives pertinentes dont vous avez fait preuve lors de la période de confinement, notamment par l'usage du numérique doivent se poursuivre et se renforcer. L'hybridation des enseignements appelle à se développer dans le contexte singulier que nous connaissons. La maîtrise du numérique devient indispensable dans la vie personnelle, citoyenne et professionnelle de chacun. Il est donc légitime que le dispositif PIX se généralise ; la certification des compétences numériques est désormais obligatoire en fin de troisième et de terminale. Nous invitons les professeurs documentalistes à participer à la sensibilisation des élèves à l'utilisation de cet outil d'autoformation et d'autocertification.

Le développement du numérique s'accompagne de l'obligation d'en faire un usage responsable. Pour rappel, l'EMI constitue un cadre naturel d'intervention des CPE et professeurs documentalistes.

Par ailleurs, le développement de la pratique orale des élèves est encouragé. Les professeurs documentalistes et les CPE ont toute leur place dans la préparation et l'évaluation de cette compétence ; le grand oral, l'oral du DNB, ou la ½ heure d'éloquence (si votre collège s'est engagé dans l'expérimentation), les différents parcours et en particulier le PEAC seront des moments privilégiés d'intervention et de formation des élèves. Le parcours avenir fera aussi l'objet d'une attention particulière. Les professeurs documentalistes et CPE contribueront, au côté des professeurs principaux et des PsyEN, à assurer la meilleure information des élèves quant à leur projet d'orientation et à lutter collectivement contre le décrochage scolaire.

L'année qui commence sera également consacrée au livre et à la lecture. Les professeurs documentalistes sont appelés à se mobiliser pour lutter contre la difficulté en lecture et promouvoir le plaisir de lire. La politique documentaire de l'établissement fera référence à cette priorité et définira les actions à engager.

Les réformes en cours (réforme du lycée, transformation de la voie professionnelle) se poursuivent. Nous encourageons les professeurs documentalistes à s'investir dans la participation au nouvel enseignement de seconde SNT, dans la réalisation du chef d'œuvre en LP.

Sur le plan éducatif, les CPE feront de la démocratie scolaire une priorité en mobilisant les instances participatives (CVC, CVL, conseil des délégués, éco-délégués).

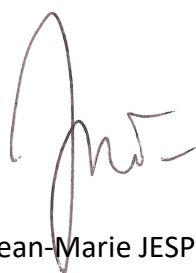
La période de confinement a démontré l'intérêt des élus notamment lycéens pour contribuer à la réflexion sur les modalités de reprise. Il s'agira d'encourager cette dynamique au service d'un climat scolaire serein.

Les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières (PPCR) mises en place il y a trois ans se poursuivent. Du fait de la crise sanitaire, certains collègues éligibles à un rendez-vous de carrière lors de l'année scolaire dernière n'ont pu en bénéficier. Le ministère a ainsi prolongé la campagne d'évaluation des personnels de l'année scolaire 2019-2020 jusqu'à la fin de l'année civile 2020. Les collègues qui n'ont pu être vus l'an dernier se verront proposer un rendez-vous de carrière au cours du premier trimestre. Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promotion reste contingentée dans les limites strictement imposées par les décrets nationaux.

L'équipe des IA-IPR des établissements et de la vie scolaire, Jean-Marie JESPERE, Sylvain JUNG et Dominique SASSI, est compétente sur l'ensemble des missions dévolues aux IA-IPR EVS, cependant, pour des raisons pratiques, l'interlocuteur des professeurs documentalistes sera Dominique SASSI et celui des CPE, Jean-Marie JESPERE.

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire.

Les Inspecteurs d'académie,
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux EVS



Jean-Marie JESPERE



Sylvain JUNG



Dominique SASSI